

OPTIONS ARTISTIQUES ET CULTURELLES (OAC) – SECONDES

THEATRE

Concernant l'ouverture de l'option théâtre aux élèves de la classe de seconde pour la rentrée scolaire prochaine (2020-2021), il s'agirait d'une initiation à la pratique théâtrale ainsi qu'à son enseignement théorique, à raison d'une heure hebdomadaire.

Cette initiation se déroule dans le cadre de l'option théâtre, en présence des élèves des classes de 1^{ère} et de terminale, le mercredi après-midi, entre les H 6 et H 9.

Cette option est animée par deux enseignants : Mme Vignoles et M. Parent en qualité d'intermittent du spectacle.

Son enseignement s'articule autour des points suivants :

- L'initiation à la pratique théâtrale qui attend des élèves une forte implication physique et de la concentration.
- L'enseignement de l'histoire du théâtre, plus précisément celui du théâtre contemporain (XX^e et XXI^e siècles) ainsi qu'une réflexion sur le jeu de l'acteur et les éléments constitutifs de la mise en scène.
- La fréquentation assidue des lieux de théâtre pour assister à la représentation de pièces de théâtre contemporaines.
- La *mise en plateau* (ou mise en scène) de projets collaboratifs créés et joués par les élèves eux-mêmes à partir des œuvres proposées par l'enseignante.

Enfin, il est demandé aux élèves à la fin de l'année (début juin) une restitution de leurs travaux en situation, c'est-à-dire en présence de spectateurs.

MUSIQUE

Le lycée Saint Louis Saint Clément propose à la rentrée 2021 l'**option musique** pour les 2des. Elle est ouverte à **tous les élèves** (chanteurs, instrumentistes ou danseurs) **quel que soit leur niveau** et leur pratique musicale par ailleurs (cours au conservatoire, en école de musique, cours particulier, autodidacte). Elle est destinée aux élèves désireux d'approfondir leurs connaissances musicales, et ayant envie de pratiquer collectivement, ou en petits groupes, des répertoires très variés : classiques, chansons, rock, musique de film, musiques traditionnelles, etc... Ils seront regroupés avec d'autres élèves de 1^{ère} et Terminale préparant le programme de cycle terminal optionnel, et auront l'occasion d'échanges avec l'option arts plastiques et l'option théâtre lors de la préparation d'un **Projet commun OAC** (Options Artistiques et Culturelles).

Cet enseignement d'initiation, d'**une heure hebdomadaire**, aura lieu le mercredi entre H6 et H9 (horaire donné ultérieurement).

L'évaluation, trimestrielle, portera sur la capacité à interpréter, expérimenter, inventer, créer, dans le cadre des projets proposés dans l'année : compositions, auditions, concerts pédagogiques, etc.

ARTS PLASTIQUES

L'enseignement optionnel d'Arts plastiques propose une initiation d'une heure hebdomadaire aux élèves de seconde (3h en première et terminale).

Les élèves poursuivent la pratique déjà engagée pendant les années de collège et découvrent de nouvelles techniques et de nouveaux questionnements.

L'enseignement des Arts Plastiques est proposé au lycée Saint Louis Saint Clément à tous les élèves, quels que soient leur classe, leur section et leur niveau de maîtrise technique. Il est d'abord fondé sur le désir que peuvent exprimer les élèves lycéens d'avoir une activité créative dans le domaine plastique.

Cet enseignement s'appuie sur des programmes récents qui visent à apporter aux élèves des acquisitions diverses :

- Dans le domaine de pratiques artistiques variées.
- Dans le champ culturel et esthétique.
- Dans leur capacité à engager et faire aboutir un projet de création authentique et personnel.

La pratique est au centre de cet enseignement. Elle prend des formes diverses comme le dessin, la peinture, le travail de volume et plus récentes comme la photographie, la vidéo et la production avec l'outil informatique. La découverte du champ artistique patrimonial, moderne et contemporain est également un des axes fondamentaux de l'enseignement des Arts plastiques en lycée. Il s'agit d'amener l'élève à développer et enrichir sa pratique tout en lui faisant découvrir et comprendre les grands enjeux artistiques. Pour l'épreuve du Baccalauréat, les Arts plastiques sont évalués en contrôle continu et sont inscrits dans le cadre de la moyenne générale, soit les 10%. Le choix de l'option arts plastiques peut répondre à des logiques de continuité de certains parcours. Un certain nombre d'élèves poursuivent au-delà du lycée des formations liées au champ artistique (classes préparatoires, faculté d'Arts plastiques, écoles d'Art et d'Architecture, de design...).

Les cours d'Options Artistiques et Culturelles (OAC) auront lieu le mercredi entre la H6 et H9 (horaire donné ultérieurement). Dans le cadre d'un projet commun OAC, les élèves de l'option Arts plastiques pourront échanger avec l'option Musique et l'option Théâtre.